

**Monsieur le Président,
Distingués participants.**

1. Ma délégation s'associe aux Orateurs qui m'ont précédé du haut de cette tribune pour vous rendre hommage, ainsi qu'aux membres de votre bureau, à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de cette Conférence.

D'emblée, je tiens à déclarer que la prolifération et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre constituent une grande préoccupation pour mon pays la RDC, victime de ce fléau.

2. Les armes légères et de petit calibre lancent à nos jours, le grand défi du monde contemporain où chaque jour, des milliers de personnes sont blessées, terrorisées, déplacées ou tuées au niveau local et forcées d'être réfugiées. Ces actes, qui vont à l'encontre des principes fondamentaux des droits humains, sont perpétrés à travers l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.
3. Cette question mérite l'attention de tous, une catastrophe humanitaire qui pèse sur la dignité de la vie humaine, source de violation de tous les droits humanitaires existants. C'est un mal qui doit être combattu à la même rigueur que le terrorisme.
Mais malheureusement, il se fait que certains préfèrent contourner le problème de la mise en œuvre d'un mécanisme collectif contraignant au profit de leurs intérêts et cela au mépris de la dignité de la race humaine.

**4. Monsieur le Président,
Distingués Participants.**

La rupture de la paix et la sécurité par le commerce illicite des armes dans nos pays justifie l'importance et le besoin de l'adoption d'une convention sur les armes légères et de petit calibre prenant en compte tous les aspects liés à la question.

5. S'agissant du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des Armes légères sous tous ses aspects. Il convient de signaler qu'en dehors de celui – ci, Mon pays a souscrit également à plusieurs initiatives régionales de lutte contre la circulation illicite des ALPC notamment :
- La Déclaration de Bamako de l'Union Africaine sur la position commune Africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic des armes légères et de petit calibre de Décembre 2000 ;
 - La Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique de Mars 2000 ;
 - Le Protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, et toutes autres pièces connexes.
6. l'adhésion de la République Démocratique du Congo aux différents instruments internationaux relatifs à la prévention, au contrôle et à la réduction des armes légères, a été dictée essentiellement par le fait que mon pays fait partie d'une sous-région où des tragédies, des crises et conflits armés à répétition avec leurs cortèges des malheurs et ^{de} pertes en vie humaines, des vagues des réfugiés, des populations civiles déplacées et toutes sortes de destruction massives sont ~~régions~~ *communes*

A/ au niveau national :

Le Gouvernement de la RDC a créé un organe de coordination de la politique de toute action en matière des armes légères intitulé « **Point Focal National** » en mars 2003 et rendu opérationnel le 20 octobre 2004.

- 1. Mesures Législatives :** Le PFN travaille en synergie avec le Parlement pour la révision législative des textes existants conformément aux prescrits de ~~de~~ PoA UN et du Protocole de Nairobi.
- propose l'adoption de la loi*

2. **Campagne de sensibilisation et éducation du public :** Le PFN /RDC réalise grâce aux médias et à travers les activités menées par la société civile des campagnes de sensibilisation du public sur les dangers des ALPC et la promotion de la culture de paix.
3. **Collecte des ALPC :** La RDC, par l'entremise du PFN, suit avec intérêt les opérations de collecte d'Armes dans sa partie Orientale par la MONUC et d'autres partenaires de la société civile. Ces opérations ont permis de récupérer plusieurs milliers d'Armes à feu et munitions détenues par les bandes Armées, les démobilisés et la population civile.
4. **Destruction des ALPC :** On peut signaler que plusieurs armes récupérées et saisies ont été détruites par les autorités compétentes avec l'aide des Experts Sud-Africains et autres.

Monsieur le Président,

B/ au niveau régional :

Le PFN / RDC mène les activités intenses au niveau de la sous-région des Grands Lacs et la Corne de L'Afrique pour lutter contre la circulation illicite des armes notamment :

- L'élaboration des guides des meilleures pratiques sur les armes légères ;
- L'élaboration du Protocole de Nairobi sur les armes légères et de Petit calibre dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique ;
- L'élaboration de l'accord portant création du centre régional de lutte contre les armes légères avec 12 autres Etats membres de la Région;
- Harmonisation de la législation de la RDC, du Burundi et du Rwanda en matière d'armes à feu.

Malgré les efforts de la mise en application du ~~plan~~^{programme} d'action de l'Onu dans mon pays, le mal persiste, plusieurs armes sont en circulation et détenues par la population civile dans les zones jadis des conflits armés. La communauté Internationale est appelée à continuer de nous soutenir pour éradiquer ce mal aux conséquences multiples pour le développement de mon pays.

C. Au niveau International :

S'agissant de trafic illicite des armes à travers le monde, la responsabilité est collective, c'est à dire les pays producteurs et leurs firmes, les pays importateurs, les trafiquants et afin les courtiers, chacun est responsable.

Le manque de ~~la~~ volonté politique des Etats rend inefficace les mécanismes juridiques existants de lutte ~~de~~^{contre} ce fléau. A ce sujet, il y a lieu de faire remarquer que le protocole sur les armes à feu comme les autres textes en matière de commerce d'armes ne définissent pas clairement la responsabilité des Etats dans le trafic illicite des armes à feu, partant de ~~le~~^{la} production à la commercialisation.

Les recommandations sur le traçage, le marquage ne produiront pas le résultat escompté tant que la volonté politique des tous les Etats à faire face à ce mal est absente. Certes le ~~plan~~^{programme} d'action mis en place par l'Onu à la recherche d'une solution à ce problème est un effort louable malgré certaines lacunes qui doivent être corrigées pour aller vers l'avant.

A son côté, il nous faut un instrument international qui définit les responsabilités des Etats et d'un chacun dans le commerce illicite d'armes comme celui des munitions.

7. Pour clore, nous disons mettre un terme aux conséquences néfastes de la prolifération et le commerce illicite des ALPC, cela exige de conjuguer nos efforts pour arrêter l'approvisionnement illégal en armes et munitions et en réduire la demande par l'intégration du développement national tenant compte de la spécificité de chaque pays.

Les efforts de la communauté Internationale dans ce domaine, ne peuvent être couronnés de succès qu'en mettant en place un traité international sur les Armes Légères et de Petit Calibre.

Je Vous remercie.

SIMABATU MEMY Albert